

Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire 2018
Maison des Associations
288 chemin de Saint Claude
Le vendredi 22 juin 2018 à 18h30 salle 3

Association : Assa Escalade
Adresse : Centre jeunesse et sport
Stade Paul Charpin Domaine des Semboules
06600 Antibes
Tél : 0633333316
Courriel : info@assa-escalade.fr

Ordre du jour

| | |
|---|-----------|
| Introduction | 1 |
| Appel de noms / Confirmation de Quorum | 1 |
| Adoption de l'ordre du jour | 1 |
| Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle | 1 |
| Bilan Moral | 1 |
| Présentation du rapport financier | 5 |
| Budget Prévisionnel 2018-2019 | 9 |
| Cotisation 2018-2019 | 10 |
| Bilan sportif | 10 |
| Pouvoir | 10 |
| Election et/ou renouvellement des membres du bureau: | 11 |
| Devenir association d'intérêt général | 11 |
| Adoption des nouveaux statuts | 11 |
| Délégation à deux membres pour devenir d'intérêt général | 12 |
| Règles de remboursement kilométrique | 12 |
| Questions diverses | 12 |

Introduction

Le 22 juin 2018 à la Maison des associations d'Antibes, les membres de l'association ASSA ESCALADE sont réunis à la maison des associations d'Antibes, chemin de saint claud, en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du président.

L'Assemblée était présidée par Mr Kofman Emilien, président de l'association. Il était assisté d'un secrétaire de séance, Mr Tafani Olivier, secrétaire de l'association. 49 des membres étaient présents ou représentés (5 absents avaient donné procuration). Les statuts de l'association ne précisant pas de quorum, l'assemblée générale peut avoir lieu.

L'ordre du jour a été rappelé par le Président :

- Approbation des comptes ;
- Rapport moral et financier ;
- Election des membres du bureau pour l'année 2018-2019

Appel de noms / Confirmation de Quorum

Présents : 44 + 5 pouvoirs (voir feuille émargement) / Total **49** Présents ou représentés.

Adoption de l'ordre du jour

Adopté

Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle

Adopté

Bilan Moral

Le président présente un compte-rendu de l'activité du club pour la saison 2017-2018.

Comme tous les ans, le club :

- continue d'offrir un cours débutant adulte et enfant le mercredi de 13h30 à 22h.
- a reconduit l'encadrement d'un entraînement sportif de Préparation Physique Généralisée d'une heure par semaine.
- A organisé une dizaine de sorties encadrées adultes et une dizaine de sorties encadrées enfants
- A reconduit une initiation cascade de glace, une initiation canyon et une initiation grande voie.

Cette année le club a reconduit les actions supplémentaires :

- Un cours débutant le jeudi soir et encadré par Sébastien Baillet
- Un cours pour les grimpeurs autonomes à la salle Bréa le lundi soir
- Accès à Bréa sur un demi-mur (contre ¼ de mur auparavant)
- Pour le stage enfant, le club a pris en charge une participation financière par enfant participant au choix un ou plusieurs jours.
- Le club a mis en place un nouvel outil pour l'inscription des participants aux activités du club : Meetup

Nouvel espace licenciés FFME avec mise en avant de la déclaration de voyage afin d'être couvert par la FFME en cas de sortie hors UE.

ESPACE LICENCIÉ

Accueil Mon compte Licence Déclaration voyage Mes formations Avantages licence Boutique Intranet Déconnexion

Système d'information fédéral

Franck FERRONT, bienvenue dans l'Espace Licencié FFME

LICENCE ET ASSURANCE

- Imprimer sa licence
- Ajouter une option d'assurance
- Attestation d'assurance
- Déclarer un accident

LIVRET DE FORMATION

- Imprimer vos diplômes
- Consulter votre cursus de formation fédérale

BOUTIQUE

- Avec votre code de connexion, bénéficiez de réductions de 10% à 40% du prix public à la boutique

MON COMPTE

- Vérifier et changer ses coordonnées
- Indiquer qui prévenir en cas d'accident

DECLARATION DE VOYAGE

- Pour être assuré hors UE (élargie à Monaco, Andorre et Suisse), vous devez effectuer une déclaration à chaque voyage et vous acquitter d'une prime de 50€/saison sportive.

AVANTAGES LICENCE

- En plus de la boutique FFME, la licence offre de nombreux avantages auprès de nos différents partenaires

INFOS FEDERALES

- DIRECT'info (lettre électronique d'informations)
- Grande Voix (magazine long format)

CERTIFICAT MEDICAL

- Document type à télécharger

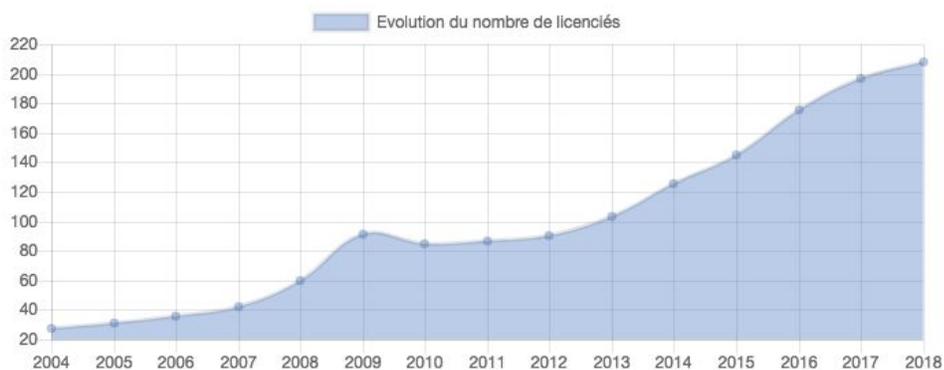
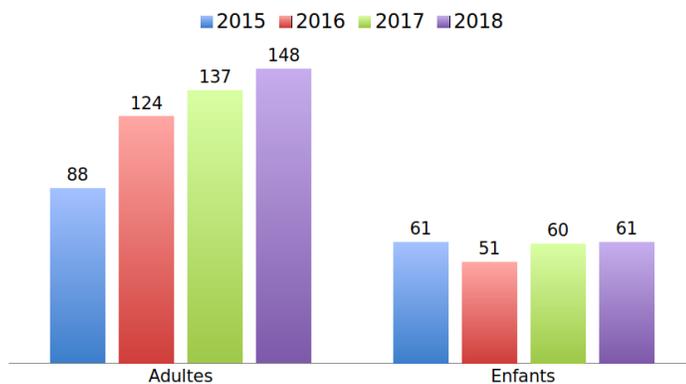
AGENDA CLUB

- Sorties, stages, compétitions, réunions planifiés par le club

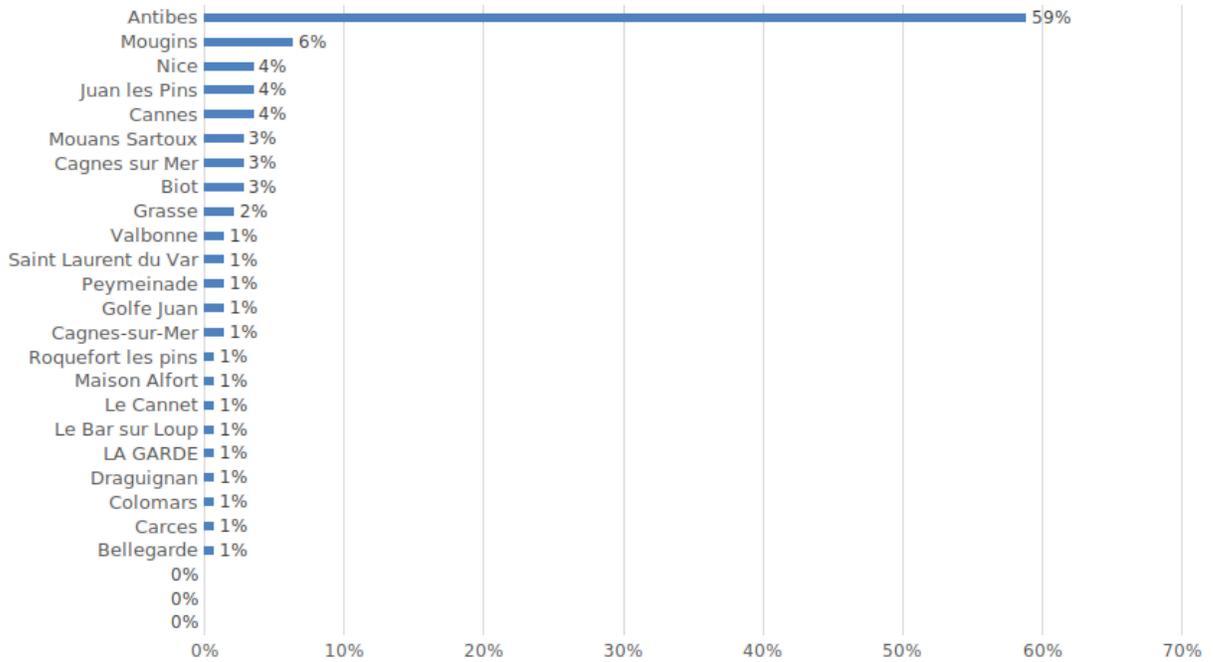
ffme.fr INTRANET

Grande Voix, l'information long format de la FFME

Adhésion : Le club continue sa progression avec +11 adultes cette année : 208 membres dont 60 enfants et 148 adultes

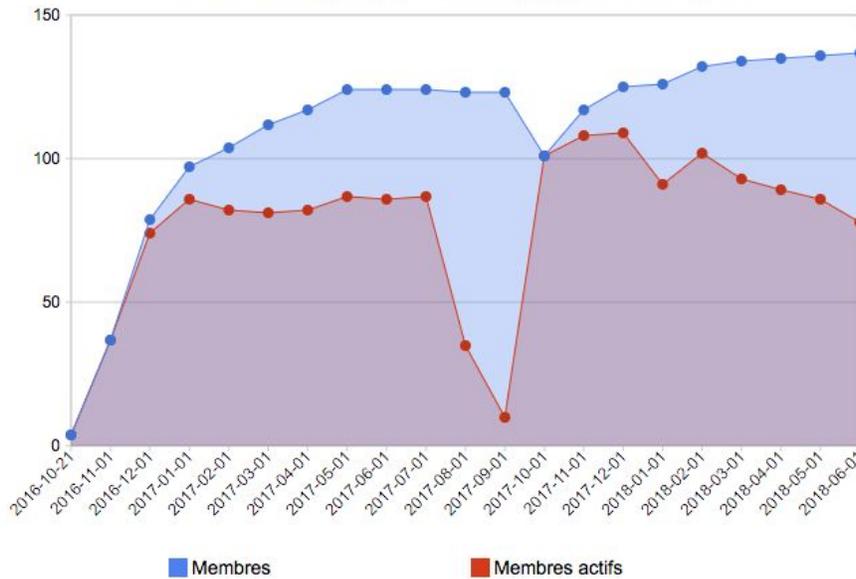


La répartition Homme-Femme est différente entre la section adulte (H: 63% ; F: 37%) et enfant (H: 35% ; F: 63%). Le club a un turn-over assez bas chez les enfants : 33% et un adulte sur deux renouvelle son adhésion d'une année sur l'autre.



63% des membres du club résident à Antibes Juan Les pins et 77% dans la CASA

Tous les membres et membres actifs



Les statistiques d'activités montrent un groupe de 78 personnes très actives dans le club, qui participent activement à la vie du club et aux sorties (137 membres inscrits sur meetup)

A noter, la liste de diffusion google sera remise en place pour 2018-2019.

Présentation du rapport financier

Trésorerie

Le club confirme son bon fonctionnement malgré des changements importants qui ont eu lieu ces 2 dernières années et les incertitudes financières inhérentes. Le club engage plus de dépenses car il offre plus de cours avec un second cours débutant et un cours autonome encadré et l'ouverture de plus de créneau d'escalade.

Pour la première fois la section enfant génère un excédent positif, grâce à une hausse de la cotisation par rapport à l'exercice précédent et à une diminution des dépenses pour le stage organisé pendant les vacances scolaires.

Pour la première fois, la section enfant dispose d'une trésorerie qui lui permet de prendre sa part dans les charges du club, historiquement supportées uniquement par la section adulte : achat de matériel, coût administratif banque, site web etc...

Le club terminait la saison 2016-2017 avec une trésorerie de 8196€ : 4829€ pour la section adulte et 3367€ pour la section enfant au 8 juin 2017.

Le club termine la saison 2017-2018 avec une trésorerie de 7010€ : 3006€ pour la section adulte et 4004€ pour la section enfant au 22 juin 2018.

Le club supporte un petit **déficit** global 1186€ en 2018 après un exercice excédentaire de 3739€ (en 2017). Cela est justifié par le renouvellement de nombreuses EPI (Equipement de protection individuelle) avec notamment l'achat de cordes et de prises d'escalades.



Trésorerie 2017-2018

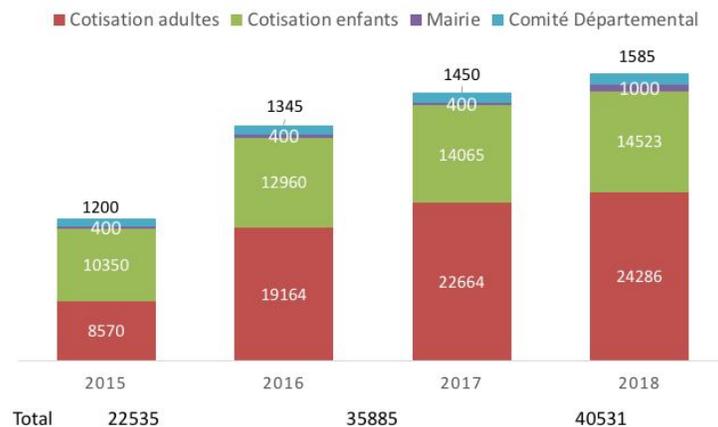


Recettes du club : 40 531€ (une hausse de + 13% par rapport à l'exercice précédent)

Les cotisations sont la principale recette du club : 24286€ pour la section adulte et 14523€ pour la section enfant. Sinon le club a obtenu 2 subventions : 1000€ de la Mairie d'Antibes et 1 585€ du département.



Recettes 2017/2018

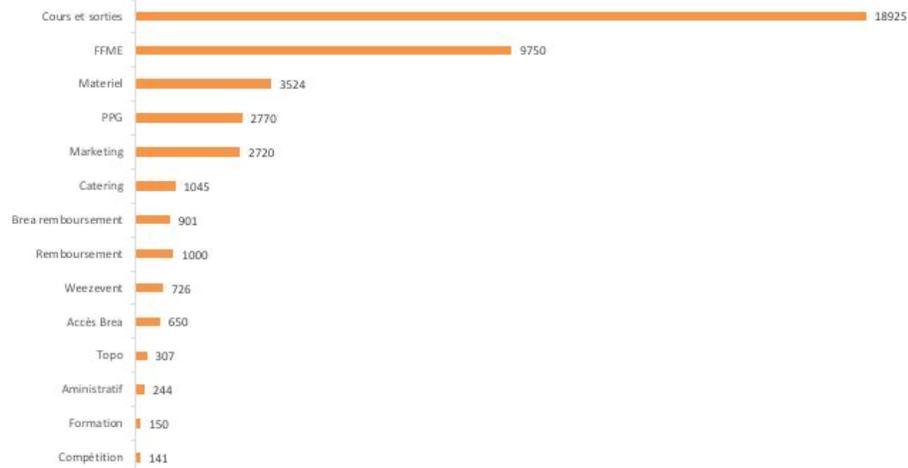


On note la légère augmentation des subventions départementale et mairie qui accompagnent l'évolution du club.

Dépenses du club : 42 852€



Dépenses 42 852€



Le club a maîtrisé ses dépenses malgré le financement de plus de 2 cours supplémentaires.

Chez les enfants, la quasi totalité des dépenses est consommé par les cours et l'encadrement des sorties sur site naturel.

Chez les adultes :

- L'encadrement des cours et des sorties représente 18 925€
- La cotisation à la Fédération Française de Montagne et d'Escalade coûte 9 750€
- L'encadrement des cours et des sorties : 7 680€
- La préparation physique généralisée : 1 620€
- Les activités sociales : 1 502€
- Le remboursement kilométrique pour aller à Saint Martin du Var : 901€
- Le remboursement des licences pour les adhérents qui annule leur inscription (enfant surtout) : 1000€
- L'accès à la salle de Saint Martin du Var payé à la Fédération : 914€
- Le remboursement des formations initiateurs : 500€

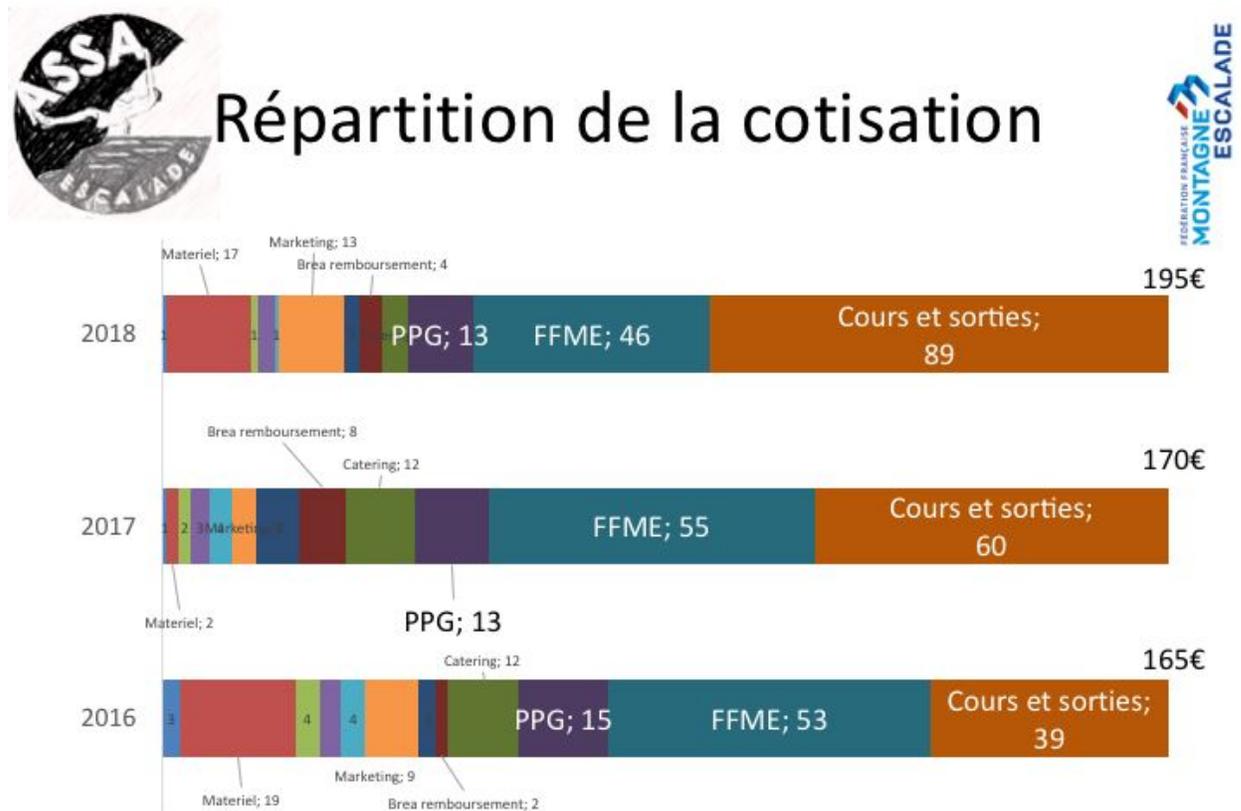
Sinon la quasi totalité des dépenses de la section enfant et 24% des dépenses de la section adulte est consommé par les enseignements et sorties dispensés aux enfants (9 840€) et adultes débutants (4 988€) par nos moniteurs.

Les voyages adultes organisés par et pour les adultes n'ont pas bénéficié de financement de la part du club.

Prix de la cotisation

La cotisation 2017-2018 adulte est de 195€ pour les débutants et 180€ pour les autonomes.
La cotisation 2017-2018 enfant est de 245€ environ.

Le graphique suivant présente la répartition de chaque euro donné pour la cotisation. On voit que pour 2018, le retour pour les adhérents en cours et sorties encadrées dont ils bénéficient directement est plus important que sur les deux exercices précédents. L'accent continue d'être mis sur la densification des sorties et des cours.



Budget Prévisionnel 2018-2019



Budget Prévisionnel 2018-2019



| Previsionnel 2018-2019 | | | | | | | | | | |
|------------------------|-------------------------|-----|------|--------------|--------------|----------------------------|-----|-----|-------|--------------|
| Budget prévisionnel | | | | | | | | | | |
| CHARGES | | | | | Ecart | PRODUITS | | | | |
| Adulte | Licences FFME adultes | 150 | 57 | 8550 | | Cotisation tarif plein | 135 | 160 | 21600 | |
| | 34 mercredis adultes | 34 | 87,5 | 2975 | | Cotisation tarif 2 | 20 | 100 | 2000 | |
| | 30 jeudis | 30 | 70 | 2100 | | Cotisation hors club | 5 | 125 | 625 | |
| | 30 lundis | 30 | 70 | 2100 | | | | | | |
| | Sorties adultes | 10 | 250 | 2500 | | | | | | |
| | | | | 18225 | 6000 | | | | | 24225 |
| Enfants | Licences FFME enfants | 60 | 50 | 3000 | | Cotisations enfants | 60 | 238 | 14280 | |
| | 34 mercredis enfants | 34 | 210 | 7140 | | | | | | 0 |
| | 10 sorties enfants | 10 | 250 | 2500 | | | | | | |
| | 2 compets enfant | 2 | 250 | 500 | | | | | | |
| | Stage ado | 8 | 100 | 800 | | | | | | |
| | Divers | 2 | 100 | 200 | | | | | | |
| | | | | | 14140 | 140, | | | | |
| | Location local materiel | 10 | 100 | 1000 | | | | | | |
| | PPG | 40 | 70 | 2800 | | Subvention mairie | | | 800 | |
| | Formation initiateur | 1 | 270 | 270 | | Subvention conseil général | | | 1800 | |
| | Formation autres (PSC1) | 1 | 0 | 0 | | | | | | |
| | Matériel (?) | 1 | 1000 | 1000 | | | | | | |
| | Compétition | 1 | 300 | 300 | | | | | | |
| | Goodies com tshirt | 1 | 300 | 300 | | | | | | |
| | Frais voyage/restau | 2 | 300 | 600 | | | | | | |
| | Brea samedi | 1 | 250 | 250 | | | | | | |
| | Brea | 1 | 650 | 650 | | | | | | |
| | Frais déplacement | 1 | 1000 | 1000 | | | | | | |
| | | | | 8170 | -5 570, | | | | | 2600 |
| | TOTAL | | | 40535 | 570, | TOTAL | | | | 41105 |

Les grandes lignes budgétaires pour l'année à venir sont :

- Revenir à l'équilibre
- Renouveler le matériel, notamment les cordes avec l'accès à 3 salles Audiberti, Léonard de Vinci et les Semboules en parallèle, le club devrait continuer de renouveler les cordes
- La PPG sera reconduite
- Sécuriser la gestion du club et conserver un fond de roulement de 3000€ (10% du budget)
- Le club poursuit ses subventions aux formations visant à améliorer la pratique des grimpeurs autonomes et la sécurité. Le club disposera de 2 nouveaux initiateurs SAE
- Le club continuera à proposer une validation des acquis à travers les passeports
- Enfin le club offre un Buff à chaque membre avec son adhésion

L'assemblée générale vote et approuve les comptes : Approbation du rapport financier 2017-2018

Vote : Pour (48) / Contre (0) / Abstention (1)

Adopté

Cotisation 2018-2019

Il est proposé pour 2018/2019 d'avoir une cotisation :

- 245€ pour la section enfant
- 195€ pour les adultes débutant qui bénéficie d'un encadrement supplémentaire
- 180€ pour les adultes autonomes
- 130€ pour les déjà licenciés ffme
- *Moins 15€ jusqu'au 15 septembre 2018*
- A partir du 7 janvier 2019 : 160€ débutants / 140€ autonomes
- Après vacances 29 février 2019 : 110€

Vote : Pour (49) / Contre (0) / Abstention (0)

Adopté

Bilan sportif

Stage pratique validé pour nos deux Initiateurs Structure Artificielle d'Escalade. Sorties club quasiment hebdomadaires organisées par les membres autonomes du club avec des niveaux et des activités variées (l'escalade sportive, grande voie, alpinisme, ski de randonnée, canyon, randonnée) de l'initiation au perfectionnement.

Résultat aux compétitions départementale et régionale de difficulté à Saint Martin du Var et Marseille :

Compétition de difficulté départemental (2eme) : Alicia Vairet

Compétition de difficulté départemental (3eme) : Celine Chataigner

Compétition de difficulté régional (6eme et demi-finaliste) : Alicia Vairet

Pouvoir

Le président donne pouvoir au trésorier et au secrétaire pour effectuer et signer les demandes de subvention en son nom.

Election et/ou renouvellement des membres du bureau:

A l'issue des votes

Sont (ré)-élus au conseil :

- David Lagane (Président)
- Franck Ferront (Trésorier)
- Olivier Tafani (Secrétaire)
- Emilien Kofman (Vice-Président)

Sont (ré)-élus au bureau :

- Responsables de la Section enfant: Stéphanie Delhomenede et Françoise Papelian.
- Animateur Section adulte : Anthony Arrigoni
-
- Responsable du matériel/EPI : Philippe Dupleix
- Animateur Randonnée : Marie Samozino et Amélie Verdebout
- Site internet : Pierre-Emmanuel Boiteau
- Animateur adjoint : Remy Albert

Vote : Pour (49) / Contre (0) / Abstention (0)

Adopté à l'unanimité

Devenir association d'intérêt général

Il est proposé de faire un dossier pour demander à ce que l'ASSA soit une association d'intérêt général.

Vote : Pour (49) / Contre (0) / Abstention (0)

Adopté

Adoption des nouveaux statuts

Les statuts de l'ASSA ont été mis à jour sur un modèle standard d'association. L'assemblée adopte à l'unanimité ces nouveaux statuts.

Vote : Pour (49) / Contre (0) / Abstention (0)

Adopté

Délégation à deux membres pour devenir d'intérêt général

L'assemblée donne délégation à Olivier Tafani et Franck Ferront pour apporter des modifications non substantielles aux statuts qui pourraient être demandées par l'administration ou le conseil d'état.

Vote : Pour (49) / Contre (0) / Abstention (0)

Adopté

Règles de remboursement kilométrique

Le club offre un remboursement aux adhérents qui covoiture pour aller grimper à Saint Martin du Var.

En 2017-2018, le club a remboursé 53 déplacements (de 17€) pour un montant total de 901€

Nouvelles règles de covoiturage :

- Le remboursement passe de 17€ à 15€
- Les adhérents doivent faire une demande en ligne
- La limite maximum de remboursement est fixée à 105€ soit 7 défraiement par adhérent
- Un remboursement est validé s'il y a 4 personnes par voiture

Vote : Pour (16) / Contre (8) / Abstention (25)

Adopté

Questions diverses

- Thème pédagogique à étudier mois par mois pour les sessions du mercredi et du jeudi
- Remise des prix :
 - Ouvreur de l'année : Philippe Duplex
 - Compétitions : Alicia Vairet & Céline Chataignier
 - Meilleure progression : Seb Bellanger
 - Meilleure progression débutant : Farah Ayadi
 - Reporter de l'année : Marie Samozino

La séance est terminée à 21h30

Le Procès-Verbal est relu et approuvé par

Président
David Lagane

Trésorier
Franck Ferront

Le Secrétaire
Olivier Tafani

